Communauté de Communes
Seulles Terre et Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DEL2025_041

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT TECHNIQUE À LA COMMUNES DE VENDES

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 avril à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 28 mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 28 mars 2025.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :
Nadine BACA a donné pouvoir à Christian GUESDON
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Gérard LEU a donné pouvoir à Hervé RICHARD
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Alain COUZIN
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Le conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 20 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Mis en ligne le 24/04/2025 à 16h31
REÇU EN PREFECTURE
le 23/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200069516-20250410-DEL2025_041

DEL2025_041 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT TECHNIQUE À LA COMMUNES DE VENDES

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu la délibération n°DEL2022_046 relative à la convention de mise à disposition d'un agent technique de Seulles Terre et Mer à la commune de Vendes pour une durée de 3 ans,
- Vu le projet de convention,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 mars 2025.

Considérant que la convention de mise à disposition signée le 1er mai 2022 arrive à terme le 31 mars 2025.

Considérant la proposition de renouveler cette convention de mise à disposition à hauteur de 14/35ème pour une durée de 3 ans, à compter du 1er mai 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :
AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un agent de Seulles Terre et Mer à la commune de Vendes, à hauteur de 14/35ème, à compter du 1er mai 2025, pour une durée de 3 ans.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT

Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

Mis en ligne le 24/04/2025 à 16h31
REÇU EN PREFECTURE
le 23/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200069516-20250410-DEL2025_041